

Bruxelles (Belgique), vendredi 20 octobre 2017 – 7h00 (CET) – Information réglementée –  
**Rapport intermédiaire d'UCB pour les trois premiers trimestres 2017 :**

## UCB améliore ses perspectives financières 2017 suite aux excellentes performances des neuf premiers mois

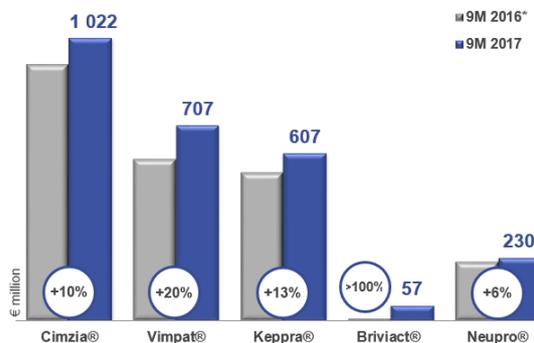
- Le chiffre d'affaires a augmenté, atteignant € 3,3 milliards (9 %) ; les produits principaux ont affiché une croissance de 15 %, à € 2,6 milliards
- Actualités R&D : Briviact® homologué en tant que monothérapie aux États-Unis. Vimpat® homologué en tant que monothérapie au Japon et en tant que traitement d'appoint pour les enfants dans l'UE
- Les perspectives financières 2017 sont revues à la hausse : chiffre d'affaires attendu compris entre € 4,4 et € 4,5 milliards, EBITDA entre € 1,25 et € 1,35 milliards, BPA Core entre € 4,10 et 4,50.

« UCB a produit de bons résultats durant les neuf premiers mois de l'année 2017. Cette bonne performance nous a permis de revoir nos prévisions de revenus pour 2017 », a déclaré Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB. « Nous sommes également ravis de l'homologation de Vimpat® pour les enfants et de Briviact® en tant que monothérapie, continuant ainsi à offrir de nouveaux choix de traitement aux personnes souffrant d'épilepsie. Parallèlement, nous faisons avancer notre pipeline prometteur, où des résultats positifs ont également été observés pour le *bimekizumab* dans le traitement du psoriasis – ouvrant de nouvelles possibilités thérapeutiques encourageantes pour les patients. »

**Le chiffre d'affaires enregistré au cours des neuf premiers mois de 2017 s'élève à € 3,3 milliards, soit une hausse de 9 % à taux de change courant et à taux de change constant. Ajustée suite à des cessions de produits en 2016, la croissance s'élève à 14%. Les facteurs de cette croissance continue résident**

dans les produits principaux d'UCB (Cimzia®, Vimpat®, Keppra®, Briviact® et Neupro®) dont les ventes nettes combinées atteignent € 2,6 milliards, soit une hausse de 15 %.

€ million	9M 2017	9M 2016*	Actual	CER
<b>Revenue</b>	<b>3 331</b>	3 042	9%	9%
<b>Immunology / Cimzia®</b>	<b>1 022</b>	927	10%	10%
<b>Neurology</b>	<b>1 601</b>	1352	18%	19%
Vimpat®	707	586	20%	20%
Keppra®	607	538	13%	14%
Briviact®	57	11	> 100%	> 100%
Neupro®	230	217	6%	6%



**Les perspectives financières 2017 sont revues à la hausse –** UCB prévoit désormais un chiffre d'affaires 2017 atteignant entre € 4,4 à 4,5 milliards.

\*2016 Les chiffres ont été retraités afin de tenir compte de la mise en œuvre IFRS 15 en 2017

1 EBITDA = Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et provisions

CER = Constant Exchange Rates (taux de change constants) ; les chiffres n'ont pas été vérifiés.

L'EBITDA récurrent<sup>1</sup> devrait s'élever à € 1,25-1,35 milliards. Un bénéfice de base par action de l'ordre de € 4,10 à 4,50 est donc attendu, sur la base d'une moyenne prévue de 188 millions d'actions en circulation.

## Actualités R&D

### Immunologie

En juillet, UCB et son partenaire Dermira ont déposé auprès des autorités réglementaires européennes et américaines une demande d'autorisation de mise sur le marché de **Cimzia**<sup>®</sup> (*certolizumab pegol*) dans le traitement du psoriasis. Celle-ci a été acceptée en vue d'une demande d'autorisation en août et octobre, respectivement.

Toujours en juillet, une étude de phase 2b sur le **bimekizumab** a donné des résultats positifs chez des patients atteints de psoriasis. À la 12<sup>e</sup> semaine, un blanchiment d'au moins 90 % a été observé chez près de 79 % des patients (critère principal) – un blanchiment total ayant été constaté pour près de 60 % d'entre eux (critère d'efficacité secondaire).

UCB fait progresser le programme de développement clinique de phase 3 dans le traitement du psoriasis avec le lancement d'une première étude d'ici la fin de l'année.

Les études cliniques de phase 2b du **bimekizumab** dans le traitement du rhumatisme psoriasique et de la spondylarthrite ankylosante se poursuivent, avec de premiers résultats désormais attendus au premier trimestre 2018, soit plus tôt que prévu.

### Neurologie

En août, les autorités sanitaires japonaises ont approuvé l'administration de **Vimpat**<sup>®</sup> (*lacosamide*) en monothérapie chez les patients adultes souffrant de crises épileptiques partielles.

En septembre, l'Agence européenne des médicaments a homologué Vimpat<sup>®</sup> dans le traitement de l'épilepsie chez les enfants de 4 à 16 ans.

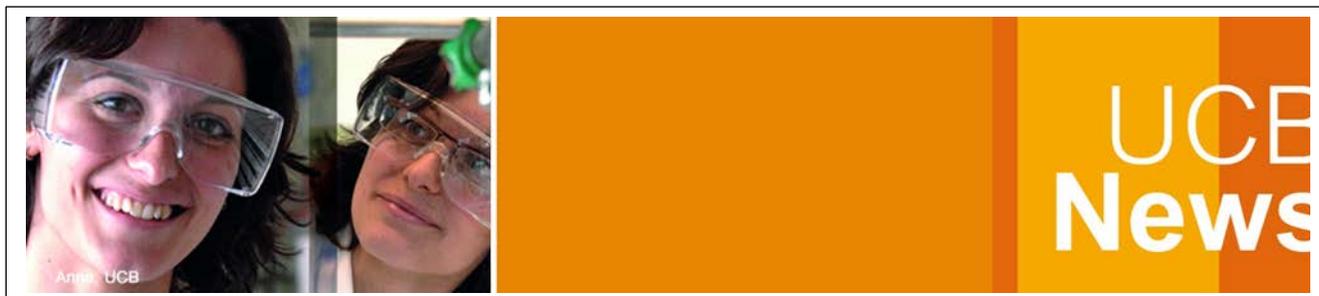
En juillet, UCB a déposé une demande d'autorisation de mise sur le marché dans l'Union européenne de **Briviact**<sup>®</sup> (*brivaracetam*) pour le traitement d'appoint des crises épileptiques partielles ainsi qu'auprès des autorités américaines pour la monothérapie et le traitement d'appoint. Dans les deux cas, cette demande visait les enfants de 4 ans et plus souffrant d'épilepsie.

En septembre, aux États-Unis, Briviact<sup>®</sup> a été autorisé en monothérapie dans le traitement des crises épileptiques partielles (focales).

### Perte osseuse

En juillet, les autorités américaines ont envoyé une lettre de réponse complète (*Complete Response Letter*) concernant la demande de licence de produit biologique (*Biologics License Application*) soumise pour **EVENTY**<sup>™</sup> (*romosozumab*) en tant que traitement chez les femmes post-ménopausées atteintes d'ostéoporose. Cette demande sera adressée sous la forme d'une resoumission dans les délais spécifiés dans la lettre de réponse complète, qui est une prolongation de l'examen en cours aux États-Unis. Toutes les données de phase 3 faisant l'objet d'une évaluation afin de situer et de comprendre au mieux les éléments observés en ce qui concerne le signal cardiovasculaire dans l'étude ARCH seront incluses dans la resoumission.

Tous les autres programmes de développement clinique se poursuivent comme prévu.



€ million	9M 2017	9M 2016*	Act	CER
<b>U.S.</b>	<b>656</b>	<b>590</b>	11%	11%
<b>Europe</b>	<b>271</b>	<b>250</b>	8%	9%
<b>Japan</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	2%	5%
<b>International markets</b>	<b>70</b>	<b>62</b>	13%	13%
<b>Total Cimzia®</b>	<b>1,022</b>	<b>927</b>	10%	10%

### Immunology

**Cimzia®** (*certolizumab pegol*), indiqué chez les personnes souffrant de maladies inflammatoires à médiation par le TNF, a enregistré des ventes nettes de € 1,0 milliard, grâce à une croissance continue sur tous les marchés. Au Japon, les ventes nettes réalisées avec Astellas, le partenaire d'UCB, ont enregistré des rythmes de livraison différents par rapport à l'année précédente.

Dans le segment **neurologie**, les ventes nettes des antiépileptiques Vimpat®, Keppra® et Briviact® (ainsi que de Neupro® pour la maladie de Parkinson) progressent de 18 % pour atteindre € 1,6 milliards.

€ million	9M 2017	9M 2016*	Act	CER
<b>U.S.</b>	<b>540</b>	<b>446</b>	21%	20%
<b>Europe</b>	<b>128</b>	<b>111</b>	15%	16%
<b>Japan</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	> 100%	> 100%
<b>International markets</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	18%	15%
<b>Total Vimpat®</b>	<b>707</b>	<b>586</b>	20%	20%

**Vimpat®** (*lacosamide*) continue à être accessible à de plus en plus de personnes souffrant de crises épileptiques partielles, et ses ventes nettes ont atteint € 707 millions. Depuis août 2016, Vimpat® est également disponible au Japon, en partenariat avec Daiichi Sankyo. En décembre 2016, il a été approuvé en monothérapie dans l'UE.

€ million	9M 2017	9M 2016*	Act	CER
<b>U.S.</b>	<b>173</b>	<b>150</b>	15%	15%
<b>Europe</b>	<b>178</b>	<b>181</b>	-2%	-1%
<b>Japan</b>	<b>125</b>	<b>62</b>	62%	67%
<b>International markets</b>	<b>131</b>	<b>129</b>	2%	4%
<b>Total Keppra®</b>	<b>607</b>	<b>538</b>	13%	14%

Les ventes nettes de **Keppra®** (*levetiracetam*), indiqué dans le traitement de l'épilepsie, ont atteint € 607 millions grâce à la croissance enregistrée aux États-Unis et générée principalement au Japon. Au Japon, les ventes d'E Keppra® réalisées avec le partenaire Otsuka ont également connu des rythmes de livraison différents par rapport à l'année précédente.

€ million	9M 2017	9M 2016*	Act	CER
<b>U.S.</b>	<b>40</b>	<b>5</b>	> 100%	> 100%
<b>Europe</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	> 100%	> 100%
<b>International markets</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	> 100%	> 100%
<b>Total Briviact®</b>	<b>57</b>	<b>11</b>	> 100%	> 100%

**Briviact®** (*brivaracetam*), disponible depuis janvier 2016 dans l'UE pour les patients atteints d'épilepsie (et depuis juin 2016 aux États-Unis), a généré des ventes nettes de € 57 millions.

€ million	9M 2017	9M 2016*	Act	CER
<b>U.S.</b>	<b>72</b>	<b>58</b>	24%	23%
<b>Europe</b>	<b>122</b>	<b>118</b>	3%	4%
<b>Japan</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	-15%	-15%
<b>International markets</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	-1%	-4%
<b>Total Neupro®</b>	<b>230</b>	<b>217</b>	6%	6%

Le patch **Neupro®** (*rotigotine*), indiqué dans le traitement de la maladie de Parkinson, a vu ses ventes nettes atteindre € 230 millions. Au Japon, les ventes réalisées avec Otsuka, le partenaire d'UCB, ont enregistré des rythmes de livraison différents par rapport à l'année précédente. Au Japon, les performances de Neupro® sur les marchés cibles ont affiché une croissance continue.

\*2016 Les chiffres ont été retraités afin de tenir compte de la mise en œuvre IFRS 15 en 2017

1 EBITDA = Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissements et provisions

CER = Constant Exchange Rates (taux de change constants) ; les chiffres n'ont pas été vérifiés.

**Pour de plus amples informations  
Relations investisseurs**

Antje Witte,  
Investor Relations, UCB  
Tél. : +32 2 559 94 14,  
antje.witte@ucb.com

Isabelle Ghellynck,  
Investor Relations, UCB  
Tél. : +32.2.559.9588,  
isabelle.ghellynck@ucb.com

**Corporate Communications**

France Nivelles,  
Global Communications, UCB  
Tél. +32 2 559 9178,  
france.nivelles@ucb.com

Laurent Schots,  
Media Relations, UCB  
Tél. +32.2.559.92.64,  
laurent.schots@ucb.com

**À propos d'UCB** UCB ([www.ucb.com](http://www.ucb.com)) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système nerveux central ou immunitaire. Employant plus de 7 500 personnes réparties dans environ 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de € 4,2 milliards en 2016. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB\_news

**Déclarations prospectives** Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs.

Qui plus est, les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de contrôle des coûts pour les soins de santé et les établissements de soins, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.